

# La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 22/12/2025 Reçu en préfecture le 22/12/2025 Publié le ID : 084-218400109-20251216-047_2026-DE
<b>République Française</b> <b>Département Du Vaucluse</b> <b>F-84120 LA BASTIDONNE</b>  <b>Tél:</b> 04.90.09.63.95 <b>Mail:</b> mairie@la-bastidonne.fr	
<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
<b>N°047_2025</b>	<b>SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025</b>
<b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> 09/12/2025 <b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 09/12/2025	<b>Nombre de membres</b> En exercice : 15 Présents : 11 Absent : 3 Ayant donné procuration : 1

**OBJET : Demande de subvention Fonds Vert Recyclage foncier – Crédit d'une nouvelle salle de classe**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le seize, à vingt heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence d'**Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Thierry DELESCLUSE en qualité de secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

**Absents ayant donné procuration :**

Gérard GRELET à Thierry DELESCLUSE

**Absents :**

Lou LOMBARD

Sandrine PEREIRA

Laurence PETIT

Exposé des motifs

Madame La Maire rappelle que le projet de restructuration de l'école, dont la création d'une 4<sup>ème</sup> classe est devenue une nécessité au vu du nombre d'élèves accueillis dans l'école de la commune.

Selon le programme, la tranche 1 concerne :

**Les études globales (2026)**

- Mission complète de maîtrise d'œuvre : 175 000 € HT
- Etudes (SPS, contrôles, diagnostics thermiques, amiante/plomb, géotechnique) : 173 250 € HT

**Les Travaux (2026-2027)**

- Travaux d'aménagement de la 4<sup>ème</sup> classe : 300 000 € HT

Il y a lieu maintenant de solliciter des subventions pour financer ce projet.

**Visas :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le programme complet de réhabilitation du groupe scolaire de La Bastidonne établi le 24/11/2025,

**VU** l'intérêt général que représente cette opération pour les enfants, les familles et la commune

Au vu de ce qui précède, où l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ▶ **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Verts recyclage foncier d'un montant de 180 000 euros, pour réaliser la création d'une 4<sup>ème</sup> classe sur l'école
- ▶ **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces, documents, formulaires, conventions, demandes, notifications et engagements afférents au montage et au suivi des subventions

Fait à La Bastidonne,  
Le 16 décembre 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Thierry DELESCLUSE,

Madame La Maire,  
Emma LEON

